



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chefs d'entreprise

Question écrite n° 121

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'encadrement des rémunérations des dirigeants des grandes entreprises. La présidente du MEDEF, Mme Laurence Parisot, a toujours rejeté les contraintes. Le chef de l'État précédent, Nicolas Sarkozy, avait réclamé, en vain, aux mandataires sociaux (président, directeur général, administrateur...) « de renoncer à la part variable de leur rémunération si leur entreprise recourt massivement à du chômage partiel ou décide un licenciement économique d'ampleur ». Ce serait le minimum de décence. Dans la mesure où il n'est pas acceptable que les grands dirigeants puissent continuer à toucher des bonus ou des stock-options, alors même que leur entreprise a recours au chômage partiel, touche des aides publiques ou licencie, il lui demande s'il compte légiférer au plus vite pour interdire ces abus insupportables pour nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4274

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)